

ABONNEMENT

Saumur
 Un an 25 fr.
 Six mois 13
 Trois mois 7

Poste
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués doi-
 vent être remis au bureau du
 journal la veille de la reproduc-
 tion, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne
 A PARIS
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 8 MAI

UN PROJET

On met en circulation, en ce moment, une assez étrange rumeur.

On prétend que les Chambres, qui vont reprendre leur session le 14 mai, ne siégeront que quelques jours et s'ajourneront au 1^{er} septembre, sous prétexte de ne pas troubler la tranquillité pendant l'Exposition.

Or, à cette époque, on sera si près de la date obligatoire des élections générales, qu'on ne pourrait siéger plus d'une dizaine de jours et qu'on se trouverait dès lors dans l'impossibilité matérielle de voter le budget.

Les amis de M. Ferry opposeraient donc qu'on ne peut se séparer sans budget et ils proposeraient en conséquence de renvoyer les élections générales au mois de mai 1890.

On ajoute — et nous n'en sommes d'ailleurs nullement surpris — qu'un grand nombre de députés républicains seraient disposés à accueillir favorablement ces propositions.

Nous signalons ce bruit à titre de curiosité. Nous ne croyons pas que le plan aboutisse, parce qu'il provoquerait un véritable soulèvement de la conscience publique.

Ajourner la date des élections générales, ce ne serait pas seulement avouer qu'on a peur des résultats, ce serait entrer en lutte avec le suffrage universel dont nul n'est autorisé à restreindre les droits. De telles fantaisies peuvent naître dans le cerveau de certains républicains. Elles ne méritent pas même l'honneur d'être discutées.

INFORMATIONS

Hier matin, il n'y a pas eu de conseil des ministres ; M. Carnot et nos gouvernants se reposent.

M. Constans, ministre de l'intérieur, vient de donner des ordres pour que le discours prononcé dimanche à Versailles par M. Carnot soit affiché dans toutes les communes de France.

Résultat pour les contribuables : 100,000 francs à payer. Ils sont assez riches pour qu'on prélève cela sur leurs ressources.

AU CHAMP-DE-MARS

Le chiffre des entrées à l'Exposition, pour la journée de lundi, s'élève à 200,000 environ, soit (à raison de trois francs par entrée) une recette de 600,000 francs.

On estime à 150,000 francs, au bas mot, les dégâts commis avant-hier dans les jardins du Champ-de-Mars, par la foule qui voulait se soustraire aux consignes qui avaient été données.

UN ARTICLE OUBLIÉ

On parle beaucoup dans ce moment de la déclaration des droits de l'homme. Dans cette déclaration se trouve notamment (article 7) le passage suivant :

« Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent

ou font exécuter des actes arbitraires, doivent être punis... »

Or, depuis plusieurs mois, les préfets et les commissaires de police ont, sur plusieurs points, fait opérer, entre les mains des colporteurs, la saisie de portraits de Monseigneur le Comte de Paris. Le caractère illégal de cet acte a été reconnu et proclamé par les tribunaux et les préfets sont obligés de restituer les portraits saisis. Or on n'a point entendu dire que les auteurs de ces actes proclamés illégaux aient été l'objet d'aucune punition. Il est vrai que ce sont les républicains qui sont au pouvoir.

LE DISCOURS DE M. CARNOT A L'EXPOSITION

On raconte que pendant la cérémonie officielle de l'après-midi, un correspondant d'un journal de province se serait écrié, en parlant du Président de la République : « Est-il embêtant, ce... ! » Une personne indignée a appelé un agent qui s'est emparé de cet individu et l'a conduit au poste central de l'Exposition. De là M. Mouquin, commissaire de police, l'a fait diriger sur le Dépôt.

Le correspondant prétend s'être servi du mot « grognon ».

L'AFFAIRE PERRIN

M. Athalin, juge d'instruction, chargé de l'affaire Perrin, a fait subir un nouvel interrogatoire à ce dernier.

L'auteur de l'attentat contre M. Carnot n'est pas fou et ne sera soumis à aucun examen médical.

M. Gastine-Renette a été commis expert pour examiner si le coup de revolver dirigé contre M. Carnot était à blanc ou non.

On a demandé à Perrin s'il voulait désigner un avocat, et Perrin a désigné M. Georges Laguerre, mais celui-ci a, paraît-il, l'intention de refuser.

FAUX ATTENTAT

Les amis de M. Carnot auraient tort de le poser en victime à cause du coup de pistolet tiré dimanche par le sieur Perrin. Le Président de la République, d'après des positifs, n'a pas couru de grands risques.

La Lanterne confirme que le coup a été tiré à poudre.

Perrin n'a pas voulu tuer M. Carnot. Il désirait seulement attirer l'attention sur lui et espérait ainsi qu'on s'occuperait de ses affaires.

Ce qui prouve que Perrin n'a agi que dans ce but, c'est que le revolver dont il s'est servi contenait six cartouches, dont trois étaient chargées à balle, mais ne renfermaient pas de poudre, tandis que les trois autres qui avaient reçu de la poudre ne contenaient pas de balle. C'est une de ces trois dernières que Perrin a tiré sur le Président, et eût-il déchargé les six coups de son arme, que le mal n'aurait pas été plus grand.

Le faux assassin Perrin a rendu M. Carnot intéressant pour 48 heures.

Une note officielle dit que le Président de la République a reçu de la France et de l'étranger, à l'occasion du coup de feu tiré sur lui,

des milliers de télégrammes, auxquels il est dans l'impossibilité de répondre immédiatement. Il est profondément touché de ces témoignages de sympathie.

Le Président tient à exprimer, sans attendre plus longtemps, ses sentiments de gratitude aux municipalités, sociétés, associations, colonies françaises, etc., ainsi qu'à toutes les personnes qui lui ont adressé des télégrammes.

M. de Cassagnac vient d'inventer le mot *carnoticide*.

A signaler ce télégramme :

Rome, 5 mai, 9 h. 11, soir.

A Son Excellence le Président de la République française. Paris.

Je félicite de tout mon cœur Votre Excellence d'avoir échappé à l'attentat contre sa personne ; et, en faisant des vœux bien sincères pour que sa vie précieuse soit conservée à la prospérité et au bonheur de la France, je lui confirme mes sentiments d'amitié.

HUMBERT.

Le roi Humbert partira la semaine prochaine pour Berlin.

LA HAUTE COUR

La commission complétée par M. Tardieu s'est réunie hier matin.

Elle n'a entendu aucun nouveau témoin.

La France dit avoir eu connaissance d'un entretien qu'aurait eu un membre du gouvernement, ministre des plus importants, avec un personnage politique.

— Que devient notre enquête ? aurait demandé ce dernier.

— Ma foi, je peux vous répondre en toute liberté, étant dessaisi maintenant de cette affaire. La Haute Cour a toute la responsabilité.

On n'a trouvé aucune preuve de l'attentat reproché au général Boulanger.

— Alors, la Cour se déclarera incompétente ?
 — Non ; ce ne sera peut-être pas très constitutionnel, mais elle jugera le complot.

— Il y a donc complot ?

— Cela est embarrassant. Il n'y a pas complot en ce sens que dans les actes du général Boulanger, pris séparément, il n'y a rien que de très légal. Mais en les rapprochant les uns des autres on peut y trouver un lien qui permettrait d'attribuer à l'ensemble l'apparence d'un complot.

— !!!... Tout cela n'est pas très concluant. Et les arrestations ?

— Pour ce qui est des arrestations, il y a deux courants au sein du cabinet. Les uns ne veulent pas d'arrestations pour éviter les débats publics. On préfère condamner à huis-clos par contumace.

D'autres membres du gouvernement font remarquer que le danger consiste à laisser en liberté les membres du parti national au moment des élections générales. Ceux-là veulent des arrestations en masse.

OBSÈQUES DE ROCHEFORT FILS

Les obsèques de M. Henri Rochefort, fils du directeur de l'*Intransigeant*, ont eu lieu hier, à deux heures de l'après-midi.

Le corbillard est de cinquième classe, il disparaît bientôt sous les couronnes.

Beaucoup de députés et de conseillers municipaux sont là.

Presque tous les membres du comité révolu-

tionnaire central, ayant à leur tête MM. Edouard Vaillant, Chauvière, Rouillon, arrivent escortés de nombreux communards.

Au moment où le cortège s'ébranle, survient un tramway Place de l'Etoile La Villette. Les personnes venues aux obsèques veulent s'opposer à son passage.

L'inspecteur de police Maurice insiste pour que le véhicule continue sa route. Les personnes déjà groupées autour du cercueil se précipitent à la tête des chevaux.

Les gardiens interviennent pour exécuter les instructions de leur chef et il en résulte une bagarre.

Des agents sont frappés, foulés aux pieds ; néanmoins, ils parviennent à dégager le tramway et opèrent quelques arrestations.

La foule irritée brise les vitres du tramway qui poursuit sa route vers la Villette.

Le cortège s'est alors mis en marche.

Le corbillard se dirige lentement par le boulevard Rochechouart vers le cimetière Montmartre où a eu lieu l'inhumation.

Au moment du départ des clameurs s'élevèrent :
 — Vive Rochefort !
 — Vive Boulanger !

De nombreux coups de cannes sont échangés, enfin la police rétablit l'ordre tant bien que mal et le cortège continue sa route sans incident.

PANORAMA ET OPPORTUNISME

Le panorama du *Tout-Paris* à l'Exposition s'est ouvert lundi aux curieux. M. de Castellani a modifié son œuvre comme nous l'avons dit. Plus de général Boulanger.

C'est le schah de Perse qui remplace le général : quelques coups de pinceau ont fait l'affaire. La République de M. Rouvier et de M. Tirard est sauvée.

Le Président de la République figurait dans ce panorama ; il a été remplacé, également à la dernière heure, dans son landau présidentiel, par... l'empereur du Brésil.

LES PEUPLES HORS DE CHEZ EUX

Il n'est pas sans intérêt de méditer les chiffres suivants, fournis par des statistiques récentes :

1° La France donne asile à plus d'un million d'étrangers parmi lesquels on compte 433,000 Belges, 241,000 Allemands, plus de 200,000 Italiens, 82,000 Espagnols, 74,000 Suisses, 37,000 Anglais, 22,000 Hollandais, 10,000 Austro-Hongrois, 10,000 Russes, 40,000 Américains, etc.

La population immigrante a presque triplé chez nous depuis 1851.

En regard de ce chiffre d'un million d'étrangers établis en France, on ne compte que 300,000 Français établis à l'étranger, dont 110,000 aux Etats-Unis.

2° L'Angleterre ne donne asile qu'à 300,000 étrangers, contre les 4,200,000 émigrants qu'elle a lancés dans le monde.

3° L'Allemagne reçoit 277,000 étrangers ; or il y a près de 3 millions d'Allemands établis dans les différents pays :

4° La Russie a 314,000 étrangers chez elle et 148,000 seulement de ses nationaux établis au dehors.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

DÉCORATION UNIVERSITAIRE

Par arrêté du ministre de l'instruction publique, en date du 4 mai, M. le capitaine Lux (Laurent), professeur d'allemand à l'école de cavalerie, a été nommé officier d'académie.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret du 4 mai, le Président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre, a conféré la médaille militaire à M. Marjollet (Paul), gendarme à Saumur; 25 ans de services, 1 campagne.

VERNOIL. — M. Leroux, le directeur de la fanfare de Vernuil, vient d'obtenir, au concours ouvert par l'Institut musical de France, un premier prix (médaille de vermeil) pour un ouvrage intitulé : *Traité pratique de théorie musicale*.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Saison de 1889. — Bains de mer de l'Océan.

Pendant la saison des bains de mer, du 1^{er} mai au 31 octobre, la Compagnie d'Orléans délivre : Pour Saint-Nazaire, Saint-André-des-Eaux, Pornichet, Escoublac-la-Baule, le Pouliguen, Batz, Le Croisic et Guérande, des billets aller et retour de toutes classes, avec réduction de 40 0/0 sur les prix des tarifs généraux.

Les vendredis, samedis et dimanches de chaque semaine, aux gares de La Chapelle-du-Chêne, Mézelay, Arnage, Neuillé-Pout-Pierre (via La Flèche), Saint-Antoine-du-Rocher (via Tours), Baugé (via La Flèche), Jumelles-Brion (via Saumur), et de Châteaubriant, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires comprises entre ces divers points et Saint-Nazaire.

Ces billets sont valables pour le retour, savoir : Ceux délivrés les vendredis et samedis, jusqu'au lundi suivant inclusivement ; Ceux délivrés le dimanche, jusqu'au mardi suivant inclusivement.

En outre, il est délivré par la gare de Tours, les vendredis, samedis et dimanches de chaque semaine, pour les mêmes stations balnéaires, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, valables jusqu'au mardi suivant inclusivement, aux prix réduits ci-après :

1^{re} classe, 35 fr. ; 2^e classe, 26 fr., par place, aller et retour compris.

LES LOTERIES

Quelques commerçants ont l'habitude, dans un but de réclame, d'attacher à chaque achat d'une certaine importance le bénéfice d'un billet-prime donnant droit aux chances de gain, par voie du sort, de divers objets exposés dans les vitrines. Plusieurs même procédaient publiquement au tirage des billets ainsi distribués.

Il vient d'être décidé que de pareilles manœuvres constituaient une infraction à la loi sur les loteries, quand bien même ces billets étaient délivrés à titre purement gratuit, si en principe le fait seul d'acheter des marchandises y donnait droit.

LE BOULANGISME ET L'ARMÉE

On nous apprend que le caporal Pringet, de la 1^{re} compagnie du 1^{er} bataillon du 66^e de ligne (Tours), reconnu coupable d'avoir crié : « Vive Boulanger ! » à la retraite de samedi, a été cassé de son grade.

Plusieurs soldats ont été, en outre, punis de de prison, pour le même motif.

La République parlementaire est sacrée. Quel trac, mes amis, quel trac au seul nom de Boulanger !

LE CENTENAIRE A POITIERS

La population de Poitiers n'a pas répondu aux appels de M. Constans, de M. le préfet et de M. Denizot. Elle n'a manifesté dimanche aucun enthousiasme.

Notre ville a conservé sa physionomie habituelle. Seule, on a peu près seuls, les fonctionnaires ont pavé et illuminé.

Tout le monde disait : « C'est encore moins brillant que pour le 14 juillet. »

Le soir, il y avait beaucoup de promeneurs sur la place d'Armes et dans la rue Victor-Hugo : on était venu voir l'éclairage de l'Hôtel de Ville et l'illumination de la préfecture, qui était on ne peut mieux réussie.

En d'autres circonstances, la population si libérale de Poitiers eût fêté avec joie le centenaire de la Révolution. Mais elle a pensé avec raison que le peuple français avait, à cette heure, peu de motifs pour se réjouir et beaucoup de sujets de tristesse. Aussi a-t-elle manifesté à nos gouvernements sa profonde indifférence. (Journal de la Vienne.)

LE CENTENAIRE AU MANS

La fête du Cinq-Mai a été célébrée au Mans dans des conditions assez modestes.

Samedi, une très belle retraite aux flambeaux.

Dimanche, dans le jour, une représentation gratuite au théâtre, et quelques jeux publics sur différentes places de la ville; le soir, un concert et des illuminations sur la place de la République.

C'est tout ce que la municipalité a pu faire avec le crédit de 5,000 francs mis à sa disposition.

Nous ne parlons pas du feu d'artifice, d'ailleurs fort bien réussi, qui a été tiré, vers dix heures et demie, sur la place des Jacobins; ce sont les propriétaires du *Café du Théâtre*, de la *Brasserie alsacienne* et du *Café des Promenades*, qui l'avaient organisé et à leurs frais — comme les jeux publics qui avaient eu lieu, dans le jour, sur cette même place. (La Sarthe.)

LE CENTENAIRE A RENNES

Ce n'est pas la peine d'en parler. Il s'est passé au milieu de l'indifférence générale. Pas un chant, pas un cri, deux ou trois illumina-

tions particulières et, ce qui est inouï, pas un pochoard.

En revanche, beaucoup de monde dans les rues, mais une foule calme, joyeuse et sceptique qui fêtait beaucoup plus le printemps que les grands et immortels principes de 89. (Journal de Rennes.)

Incident au Conseil général de la Loire-Inférieure

Un incident, qui a fait sensation à Nantes, a ému la séance du Conseil général de la Loire-Inférieure de vendredi dernier. Il s'agissait du centenaire.

M. Decroix soumet au Conseil une demande de crédit de 2,000 fr. présentée par M. le Préfet pour fêter l'anniversaire du 5 mai 1789.

L'honorable sénateur, au nom de la Commission des finances, propose de rejeter cette demande. Il veut éviter une discussion irritante et le crédit serait à peu près entièrement consacré à des illuminations. Le Conseil ne votant jamais aucun crédit pour les illuminations, M. Decroix propose au Conseil de refuser le crédit.

M. le Préfet dit que la date du 5 mai est une date brillante qui a inauguré une situation dont nous aurions besoin à l'époque où nous vivons; il nous faudrait un port pour la patrie. Si le Conseil refuse le crédit de 2,000 francs, M. le Préfet demande l'autorisation de prendre les frais d'illumination sur le crédit affecté aux bâtiments départementaux.

M. Gabory lit, au nom de la droite, une déclaration pour expliquer les motifs qui obligent la droite à repousser le crédit demandé par l'administration.

M. Gabory a cherché dans l'histoire impartiale les raisons de la détermination de ses confrères. Ces raisons ont été très éloquemment et très nettement formulées, si nettement que le Préfet a jugé à propos de quitter la salle des délibérations.

Nous convenons que le développement historique de M. Gabory n'était point fait pour plaire à l'administration républicaine. Mais pourquoi la République, en voulant incessamment tromper et frauder, tend-elle elle-même la joue aux soufflets ?

L'incident ne s'est point borné là : un membre de la minorité républicaine a eu l'ingénieuse idée de faire intervenir la famille royale dans le débat.

DÉCLARATION DE M. DE CAZENOVE DE PRADINE

M. de Cazenove de Pradine a fait l'importante déclaration suivante que nous lisons dans *l'Espérance du Peuple* :

Estimez-vous que le droit monarchique peut être frappé de déshérence pour les fautes, pour les crimes mêmes d'un Prince de sang royal ? (Très bien !)

Mais l'histoire entière s'élèverait contre cette assertion. (Nouvelle adhésion.) Le droit royal est imprescriptible. Aussi longtemps qu'il restera un Prince de la Maison de France, nous aurons un Roi. (Bravo ! à droite.)

C'est l'immuabilité de ce principe qui a tant de fois sauvé la nationalité française en développant à travers les siècles la grandeur et la prospérité de notre pays. (Vifs applaudissements à droite.)

C'est en vertu de ce droit que M. le Comte de Paris est aujourd'hui notre chef, et nous l'aurions reconnu comme notre Roi légitime quand bien même la Providence ne l'aurait pas doué des qualités éminentes que nous saluons en lui. (Applaudissements à droite.)

Je sais gré au gouvernement de la République, qui a jugé bon d'introduire la politique dans nos débats, de m'avoir fourni l'occasion inespérée de pouvoir m'exprimer ainsi publiquement au nom de tous nos amis royalistes.

Il y a aussi cette question du drapeau sur laquelle vous revenez toujours. (Mouvement d'attention.)

On affecte de se demander quelle pourrait être l'attitude des royalistes devant le nouveau drapeau de la France, comme si ce drapeau pouvait ne pas être glorieux, lui aussi, aux yeux de tous, puisqu'il est celui de nos soldats !

Je n'admets pas cette question. Elle m'étonne et elle me blesse.

En ce qui me concerne, je tiens à m'expliquer très nettement et une fois pour toutes à ce sujet.

J'ai servi dans son exil et jusqu'à son dernier soupir — et ce sera l'honneur de ma vie — un Prince qui a toujours tenu haut et ferme l'antique drapeau blanc de la France. (Très bien et applaudissements.)

M. Sibille, conseiller républicain. — C'est vrai !

M. de Cazenove. — Je n'aurai jamais que des paroles de respect et d'admiration pour ce glorieux drapeau qui abrite aujourd'hui la tombe de mon vieux Roi. (Nouveaux applaudissements à droite.)

Oui, je le respecterai toujours, ne fût-ce qu'en souvenir de tout ce qu'il a donné à mon pays de gloires et de libertés !

Mais, je le répète, notre passé devrait vous rassurer pour l'avenir. Faut-il que je vous renvoie aux deuils inoubliables de nos familles, à nos veuves et à nos orphelins de 1870 ? (Mouvement.)

A cette époque, nous avons fait notre devoir sous le nouveau drapeau de la France.

M. Sibille. — Certes, nous ne l'avons jamais contesté.

M. de Cazenove. — Aujourd'hui, nous lui donnons nos fils, c'est-à-dire bien plus que nous-mêmes.

Nous les lui donnons sans réserve, sans

4 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

CHAPITRE I^{er}

(Suite)

Broze eut bientôt disparu au tournant de la vallée. Le maître de forges continuait sa marche fébrile. Il avait une physionomie singulièrement revêche. La pourpre du soleil déclinant y ajoutait même je ne sais quelle lueur tragique. Il cingla d'un vigoureux coup de fouet Flore et Pyrame, gourmanda vertement un contre-maître; puis, la cloche du dîner s'étant fait entendre, il entra, d'un pas lourd, dans la vaste salle à manger. Le soleil, déjà bas, dardait ses rayons obliques à travers les fenêtres. Toutes ces flambées du couchant dessinaient des barres d'or sur les murs, mettant en lumière les vieux tableaux, le dressoir garni d'argenterie massive, et le couvert unique, sur la nappe damassée.

Julien Landry se mit à table. Son teint restait cramoisi. Deux rides verticales se creu-

saient au front, et la rigidité de ses lèvres, aux coins tombants, indiquaient la tourmente intérieure de cette nature violente et obstinée. Ses yeux se portaient sur la place occupée la veille encore par David. Il se rappelait quel joyeux compagnon était Broze, toujours spirituel, toujours de belle humeur, égayant de sa jeunesse la sévère maison.

Et Broze était parti !... Parti afin de poursuivre une chimère !... Parti, méprisant les forges, c'est-à-dire la fortune assurée; les forges, la gloire de l'industriel. Que de fois Julien Landry s'était dit : « Mon neveu sera mon successeur; cette maison que j'ai fondée ne périra pas... » Et l'héritier unique désertait !... Mais il saurait rappeler à la raison le transfuge, le révolté. Quand viendrait la misère, et elle ne tarderait pas, vu la nature prodigue de Broze, les privations éteindraient les chants. Et devant la faim torturante, on songerait au toit hospitalier et dédaigné.

Julien voyait déjà, selon les antiques traditions, l'artiste expirant sur un lit d'hôpital. Alors, oubliant le serviteur qui, correct dans sa livrée, découpaient une savoureuse poularde, il s'écria à deux reprises :

— C'est bien fait !... C'est bien fait !... In-

sensé ! Ah ! tends-moi la main. Va, tends-moi la main, je n'y mettrai pas une obole.

Les fibrilles rouges, marquant les ailes de son nez busqué, devinrent violettes; ses sourcils se froncèrent d'une façon menaçante, et, saisissant son verre dans lequel le laquais s'appretait à verser le chambertin, il le frappa rudement sur la table et le brisa en mille pièces. Puis, se levant, et souriant d'un air sinistre devant les débris du cristal :

— Oui, dit-il encore, oui, misérable en révolte, c'est ainsi que je saurai briser ton obstination.

CHAPITRE II

Le beau neveu en révolte était en ce moment blotti dans le coin d'un wagon. Il regrettait la dureté du maître de forges; mais, avec la mobilité de sa nature, il se disait :

— Le mécontentement passera; et, quand je reviendrai chargé de gloire, mon oncle m'ouvrira ses bras.

Il ne doutait pas de sa bonne étoile. La longue route, traversée de soleil et d'ombre, selon les caprices du ciel, lui semblait être une image de sa propre vie. Mais l'ombre était passagère. Sur le sillon que lui traçait son rêve,

que de fleurs il effeuillait ! Avec quelle agilité il franchissait les écueils pour arriver enfin au plein succès !

Le train roulait avec vitesse. David voyait disparaître les villes, les rivières, les étangs immobiles sous leurs néfars, les arbres émondés, auxquels la hache cruelle n'avait laissé qu'une maigre et verte couronne.

Et, toujours, l'œil brillant et le sourire aux lèvres, Broze tressait, en imagination, sa longue chaîne de fleurs. La longueur ne s'en mesurait plus quand, le lendemain, vers onze heures, le train entra en gare de Saint-Lazare, et David, impatient de respirer à pleins poumons l'air de la capitale, s'élança vers la chaussée d'Antin.

Paris était en pleine activité. Les riches magasins étaient ouverts. Sur le boulevard des Italiens, le voyageur s'aperçut à sa fatigue que, comme le simple vulgaire, les bardes et les poètes doivent songer à raviver les forces qui s'épuisent. Son oncle avait raison : les rêves de gloire sont une chétive nourriture... pa-

(A suivre.)

arrière-pensée. Que voulez-vous de plus ? (Applaudissements répétés.)

M. Sibille. — Nous savons tous qu'en 1870 le drapeau tricolore a été vaillamment défendu par notre collègue.

M. de Cazenove. — Je ne parle pas de moi. M. Sibille. — Oni, vous n'avez pas voulu rappeler votre belle conduite; mais nous, nous avons le droit d'évoquer ce glorieux souvenir.

C'est parce que nous ne l'avons pas oublié que vous avez eu l'estime et la sympathie de tous, et je regrette, mon cher collègue, d'avoir, dans la chaleur de la discussion, prononcé quelques mots qui auraient froissé un homme que j'estime autant que vous. (Applaudissements unanimes.)

M. de Cazenove. — Je serais bien ingrat si je ne remerciais pas M. Sibille des dernières paroles qu'il vient de prononcer. Elles me sont précieuses à un double titre, d'abord comme un nouveau témoignage des sentiments d'affection que je suis heureux d'échanger avec lui; puis il me semble que ces paroles ont subitement amené dans ce débat un apaisement dont nous serons certainement unanimes à nous applaudir.

Assez de questions nous divisent. De grâce, messieurs, plus de discussions sur le drapeau, car le drapeau, quel qu'il soit, c'est l'armée, et l'armée, c'est la patrie dans ce qu'elle a de plus noble, de plus généreux, de plus sacré ! (Applaudissements. Cris à droite: Vive l'armée !)

LA QUESTION DES CHAPEAUX

On avait vainement réclamé contre les chapeaux gigantesques que portaient les femmes, et qui rendaient au théâtre la vue de la scène absolument impossible au malheureux placé derrière un de ces monuments.

La mode vient heureusement de nous débarrasser de ce chapeau-pyramide.

Il tend à s'aplatir; de montagne il devient plaine, tout au moins plateau à larges surfaces.

Les algues marines s'y mêlent aux fleurs des champs, les herbes des prairies sont émaillées de muguet, de primevères et d'aubépines. Cela se pose sur la tête, gaillardement, à gauche ou à droite, sans que le crâne s'emboîte dans la calotte subsistant pour la forme, à peine indiquée comme une ondulation de terrain.

En un mot, c'est une révolution.

Théâtre de Saumur.

FROUFROU

Que faut-il aux amateurs de théâtre, s'ils s'obstinent à rester chez eux quand M^{me} Jane Méa et Rebel les convient à une représentation comme celle de samedi soir ?.....

Ces échappés de l'Odéon ont donc fait demi-

salle à Saumur, en attendant que le public de Londres, où ils sont attendus, se porte en foule à leurs représentations. Cet état de chose est fort regrettable, et il est à craindre que, dorénavant, les bons artistes ne brûlent notre ville pour ne s'arrêter que dans celles où les amateurs de théâtre, moins indifférents, savent profiter des bonnes fortunes que chez nous on laisse trop facilement échapper.

Comme chacun sait, Froufrou n'est pas une pièce nouvelle; il y a plus de vingt ans que MM. Meilhac et Halévy, aujourd'hui académiciens, ont fait jouer ce chef-d'œuvre, qui est encore jeune et reste toujours nouveau. C'est la perpétuelle histoire des faiblesses humaines dont les victimes nombreuses, ayant parfois pleine conscience de leur état, arrivent fatalement à payer, comme tribut, la tranquillité, parfois l'honneur et souvent la vie.

Je ne sais quel psychologue disait un jour, en parlant de l'amour, que deux êtres ne peuvent s'aimer longtemps. L'un d'eux doit bientôt prendre sur l'autre un ascendant, une supériorité, et plus tard un empire qui assouplit son cœur et absorbe sa volonté jusqu'au moment où un incident amène une trêve, et termine même une existence qui devenait insupportable pour chacun. Dans Froufrou, les auteurs ont peint avec un rare talent cet état de faiblesse consciente dans le personnage de Sartorys.

Ce jeune homme aime passionnément sa femme Gilberte, sachant que celle-ci ne peut l'aimer, à cause de ses goûts mondains, de ses occupations frivoles, de ses toilettes dont le froufrou s'annonce partout, excepté chez elle, auprès de son mari, de son fils; elle finit par tout abandonner pour fuir avec un amant et plus tard payer de la vie cette horrible faute qu'un peu d'énergie du mari eût facilement évitée.

Ce sont là des scènes qui deviennent malheureusement trop communes dans toutes les classes de la société, mais prennent cependant dans le monde *select* un caractère particulier, et donnent aux personnages de ce milieu mondain une portée, un relief qui se distingue du terre-à-terre bourgeois.

Il faut, pour donner à ces personnages la vérité et la couleur demandée, des artistes d'une réelle valeur: un talent ordinaire amoindrirait la physionomie et donnerait une vulgarité trop évidente des faits. Aussi M^{me} Jane Méa a-t-elle été choisie entre toutes pour jouer ce rôle important de Gilberte; elle a su s'y montrer digne de la créatrice. Toutes les scènes ont été rendues avec une grande finesse d'observations, et les mots charmants, les indifférentes et folles distractions de la mondaine, aussi bien que les élans de passion de l'épouse qui va se perdre, ont valu à M^{me} Jane Méa un véritable triomphe.

La jeune pensionnaire de l'Odéon nous a

montré plusieurs toilettes d'une richesse et d'un goût exquis.

M. Rebel fait du personnage de Sartorys le type accompli de l'homme d'honneur, mais trop faible époux de la coquette Gilberte; c'est avec talent qu'il rend les phases successives d'un amour malheureux.

Ces deux artistes ont été applaudis et rappelés plusieurs fois avec enthousiasme.

Les acteurs qui accompagnaient M^{me} Jane Méa et M. Rebel ont été soigneusement choisis par M. Delétraz et forment un ensemble plus que satisfaisant. C'est pourquoi l'habile impresario obtient dans chaque ville un succès immense; Saumur, seul, n'a pas voulu le partager. NEMO.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 7 mai 1889.

Après deux journées d'hésitation, la hausse reprend son cours: 3 0/0, 87.70; 4 1/2 0/0, 106.10.

Le Crédit foncier est l'objet d'achats très suivis qui le conduisent à 4,358, en clôture on revient à 4,355.

La Société Générale est bien tenue à 471.25. La Banque de Paris oscille de 768 à 770.

Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 693.75. Cet établissement vient d'installer dans l'enceinte de l'Exposition un bureau auxiliaire pour les opérations de change, de lettres de crédit et de monnaies étrangères.

La Banque d'Escompte continue à faire preuve d'une grande activité. Elle ouvre ses guichets le 10 courant à l'émission de 74,850 obligations de chemins de fer de Saragosse à la Méditerranée. Le gouvernement espagnol attache une si grande importance à la construction de cette ligne qu'il accorde une subvention de 6,483,480 fr., et qu'il exempte les obligations de tous impôts. Ajoutons que les obligations sont dotées d'une première hypothèque sur la ligne et sur ses recettes nettes.

Les Bons Hypothécaires Tunisiens émis par la Société Financière Intermédiaire offrent des avantages qui sont très appréciés par la petite épargne. Le succès de l'émission est assuré.

Le Panama ferme à 51.25. L'obligation des chemins Economiques est à 377.50.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque de l'Ouest, à Paris, se met entièrement à la disposition des porteurs d'actions du Comptoir d'Escompte pour leur permettre de tirer parti de leur droit de souscription aux actions nouvelles, soit en leur prêtant la somme nécessaire à leur souscription, soit en leur achetant leur privilège.

La Banque d'État, place de la Bourse, délivre en ce moment, au prix de 500 fr., des obligations rapportant 30 fr. par an et remboursables à 1,000 fr. en 9 ans. Les tirages ont lieu le 1^{er} de chaque mois et les coupons sont semestriels. C'est un placement avantageux dont les capitalistes pourront profiter en adressant leurs ordres à la Banque d'État.

La circulaire que MM. Blondel et Garnier envoient gratuitement sur demande, traite, dans son numéro du 5 mai les questions suivantes: Continuation de la hausse. — Progrès des rentes. — Sociétés de crédit, etc.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de préve-

nir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

AVIS

M. AVENIER a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Agriculteurs que la mise en vente des immeubles de l'usine des Huraudières, appartenant à M. de Saignes, ne le concerne en rien; il les prie en conséquence de bien vouloir adresser comme précédemment toutes leurs demandes d'engrais à M. Henri AVENIER, manufacturier, usine des Huraudières, où il continue la fabrication et la vente des engrais de toutes sortes.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN

P. ANDRIEUX, Successeur

JAMBONS D'YORK de 3 à 4 kilog., 1^{re} marque; le 1/2 kilog.: 1 fr. 40.

SAUSSISSON DE LYON, le 1/2 kilog.: 3 fr. 50.

Royaume d'Espagne

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE

SARAGOSSE A LA MÉDITERRANÉE

Anonyme au capital de 12 1/2 millions

SUBVENTION DU G^{OUV}. ESPAGNOL: 6,483,480 FR. 74,850 Oblig. hypothécaires de 500 fr. Intérêt: 15 fr. (avril-octobre).

REMBOURS. A 500 FR. EN 95 ANS, A PARTIR DU 1^{er} OCTOBRE 1889

Les obligations du Nord de l'Espagne sont cotées 380, celles d'Almansa à Tarragone 337. Les obligations de la ligne de Saragosse à la mer, qui unit ces deux réseaux en procurant un raccourci de 419 kilomètres, peuvent prétendre aux mêmes cours.

PRIX D'ÉMISSION: 276 FRANCS

jouissance 1^{er} avril 1889

dont 25 fr. en souscrivant; 50 fr. à la répartition; 100 fr. du 15 au 20 juin et 101 fr. du 15 au 20 juillet

Faculté de libération anticipée à 3 0/0 l'an. — En se libérant à la répartition, on ne paie que 275 francs.

Le placement ressort à 5 1/2 0/0, sous la prime d'amortissement

On souscrit: Ven. redi 10 Mai

et dès à présent par correspondance

Paris (Banque d'Escompte de Paris;

Société de Dépôts et Comptes Courants;

Bordeaux, à la Société Bordelaise;

Rouen, à la Banque Rouennaise de dépôts, etc.

La cote officielle sera demandée.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT

MENIER

Exiger le véritable nom

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE

Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien

9 109, RUE RICHELIEU, PARIS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

JOSÉPHE

Par Marthe Lachèse

— Mon père a rencontré Bénic. Mon père a trouvé le corbeau gris. — Que chasses-tu, Bénic, que chasses-tu dans le bois, à cette heure où la nuit est noire? — Je me rends au hameau de Kéral. Passez votre chemin, M. le marquis, passez en paix. Je ne vous veux point de mal. Je vous en prie, M. le marquis, passez en paix, passez votre chemin. — Et mon père a passé son chemin, et mon père est sorti du bois, mon père a traversé la mer et mon père est mort en exil pendant que ceux de la nation coupaient la tête aux nobles.

— Bénic fut innocent! Bénic fut innocent! Dites-le, mes Bretons, et dites-le bien haut, pour que votre langue fasse pénitence. Et allez boire l'eau de la fontaine, elle n'a lavé que le sang d'un chien. Car Bénic était innocent, criez-le, ô Bretons, criez-le, je le veux pour que votre langue fasse pénitence.

— Et maintenant, écoutez-moi. Car il me reste encore quelque chose à vous dire. Quelque chose de grave, j'en réponds! Ne chantez

plus. Que les rouets se taisent. Endormez l'enfant qui vagit. Chut! que tout fasse silence! Recueillez-vous. Ecoutez-moi bien, car il me reste encore quelque chose à vous dire.

— Voici que je vous donne mon ange, ma sœur aux cheveux blonds. Et je vous donne aussi son époux, vrai noble de noblesse et brave comme le marquis de Rosmeur. Il marche la tête haute, le sourire sur les lèvres. On croit revoir mon père, le marquis François-Philippe. Il revient du pays de la guerre. Il a enfoncé son épée jusqu'à la garde dans la poitrine de cent ennemis. Car il est vrai noble de noblesse et brave comme le marquis de Rosmeur.

— Voici que je donne des chapes d'or à l'église; une belle croix sculptée au champ du repos où dorment nos bien-aimés; je donne du pain de fleur de froment à ceux qui ont faim; des vêtements de drap violet à ceux qui ont froid; un beau foyer brillant au pauvre voyageur qui demande un jour de repos; je donne à ceux qui souffrent une main qui essuie les larmes; à ceux qui meurent, une voix qui parle, doucement, doucement, du paradis. Je vous donne tout cela, puisque je vous donne mon ange, ma sœur aux cheveux blonds.

— Voici que je donne à mon ange mon domaine, le plus beau de tout l'évêché de Léon. Je lui donne le château, son donjon et ses tours; les tentures de soie et les goblets d'or où le roi de France a bu; le parc et les futaies; quinze fermes et leurs bestiaux; les champs et leurs prairies; et les moulins qui tournent dans la rivière. Je les donne à mon ange, je les lui donne sans retour.

— Est-ce tout? Non, vraiment. Je lui donne une chose encore et, celle là, j'en réponds, ah! celle-là est mon vrai trésor. Devinez-la, gens de Plouédic. Eh bien! les voilà tous qui pleurent. Ah! les braves cœurs! Ils l'ont devinée, vraiment. Oui, je donne à mon ange mon trésor, ma couronne, je donne à mon ange mes Bretons! A Rosmeur Plouédic! A Plouédic Rosmeur! Et, pour toujours, maintenant, Plouédic à Kerdu, Kerdu à Plouédic! A mes Bretons, mon ange! A mon ange tous mes biens, à mon ange mes Bretons! Mais, ô alleluia! mais à moi Jésus-Christ! Adieu! Je pars, je vole à sa divine alliance. Car la dernière fille des Rosmeur ne peut épouser que le roi du ciel!

Disait-elle donc vrai, la ballade? Lisbeth ne faisait-elle que traverser furtivement cette

terre de ses ancêtres, ce berceau de sa race, ce Plouédic où elle était acclamée par la fidélité, le respect, l'amour voués à son nom et par la reconnaissance publique qu'elle-même avait méritée? Oui. Tandis que, sans le savoir, Joséphe ramenait à son domaine héréditaire celle que, volontiers, elle serait allée chercher au bout du monde, Lisbeth quittait sa montagne et traversait deux contrées non pour s'abriter longuement dans l'asile qui lui était offert, non pour recueillir les richesses qui allaient tout à coup surgir devant ses mains, mais pour rencontrer la lumière ineffable, souveraine, qui devait consoler, irradier son âme, et désormais conduire ses pas.

Dans son pays de Suisse, elle n'avait jamais vu passer la robe grise et la blanche cornette des filles de Saint Vincent de Paul. Elle ignorait qu'il y eût dans ce monde une phalange, nombreuse comme une tribu, où le dévouement et le sacrifice sont l'aliment quotidien, incessant des âmes qui accourent dans ses rangs, s'enrôler au service de la charité.

Dès que cette vie héroïque lui fut révélée, elle comprit qu'Dieu avait placé son vrai chemin sur la terre.

— Ne pars pas, lui répétait Joséphe, reste. Oh! reste près de moi, au moins pendant quelques années. Ne me force pas à verser si vite de nouvelles larmes. (A suivre.)

Tribunal de commerce de Saumur

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.
M. GAUTIER, ancien greffier du Tribunal de commerce de Saumur, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente publication conformément à la loi.
Le Greffier, COLLIN.

Tribunal de commerce de Saumur

FAILLITE GOURDON
Par jugement en date du 6 mai 1889, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite ouverte le sieur Gourdon, négociant à la Salle-de-Vihiers.
L'ouverture de ladite faillite a été fixée provisoirement au jour du jugement: M. Baugé a été nommé juge-commissaire, et M. Proust, syndic provisoire.
Pour extrait,
(456) Le Greffier, COLLIN.

Tribunal de commerce de Saumur

FAILLITE DESGUIRAUD
Par jugement du 6 mai 1889, rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, M. Ludovic Proust, expert-comptable à Saumur, a été maintenu comme syndic définitif de la faillite du sieur Desguiraud, ex-marchand de vins à Saumur.
(457) Le Greffier, COLLIN.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42.

DEMANDE
En séparation de biens.

D'un exploit du ministère de Marcombre, huissier à Saumur, en date du 26 avril 1889, enregistré,

Il appert:
Que M^{me} Léolia Joulain, épouse du sieur Jérémie Torseau, marchand de marée à Saumur, avec lequel elle demeure dite ville, Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Saumur, en date du 27 mars 1889,

A formé contre:
Le sieur Jérémie Torseau, son mari sus-nommé, sa demande en séparation de biens.

Pour extrait, certifié conforme par le soussigné, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur et de la dame Torseau.

A Saumur, le 2 mai 1889.

V. LE RAY.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE
à l'amiable,
UNE PETITE PROPRIÉTÉ

A Saumur, rue des Écuries,
Comprenant: une maison avec dépendances et un jardin contenant 33 ares.

S'adresser au propriétaire, M. MANRY, rue des Écuries, ou à M^e LE BARON, notaire. (407)

ON DEMANDE un garçon muni de très bonnes références, pour une maison de nouveautés.

A LOUER DE SUITE

MAISON AVEC JARDIN

Rue du Palais-de-Justice, occupée autrefois par M. PICHÉRIE.
S'adresser à M^{me} NANCEUX, quai de Limoges, ou à M^e BRAC, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean

PETIT APPARTEMENT

SUR LA COUR,
Place de la Bilange, 23, hôtel Blanclet.

A CÉDER APRÈS DÉCÈS

Un Fonds de M^d. Tailleur

S'adresser à M^{me} V^e BARDOU, rue Dacier, 47, Saumur. (419)

MAISON DE MODES

M^{me} PORTRAIT, 7, place du Marché-Noir, demande une bonne apprentieuse.

MAISON A VENDRE

Composée de 4 chambres à feu AVEC GRAND VERGER
Située sur les bords de la Vienne, route de Saumur à Chinon, commune de Saint-Germain-sur-Vienne.

S'adresser à M. VERRONNEAU-COUTARD, domicilié dans ladite commune. (395)

VIN DE QUINQUINA

Phosphaté à la Co^a du Pérou du D^r VIAULD

Le plus efficace et le plus agréable des toniques.

Dépôt: A. Pradeau, pharmacien de 1^{re} classe, Pharmacie Centrale, 27, rue de la Tonnelles. (408)

AVIS

M. AVENIER informe MM. les Propriétaires qu'il fera, comme les années précédentes, les VIDANGES aux prix et conditions de l'adjudicataire agréé par le Maire.

S'adresser à l'Usine. (239)

Société civile d'exploitation des Carrières européennes d'Amiante

AGENCE RÉGIONALE

Pour l'Ouest et le Centre de la France

SAUMUR, 6, RUE DES PAYENS

L'Amiante, réduit en poudre, est un insecticide puissant, employé avec le plus grand succès par les viticulteurs du Midi de la France depuis plusieurs années; il combat infailliblement le Phylloxera, l'Oidium et le Mildew. Son emploi est des plus simples et des plus économiques.

S'adresser à l'AGENT RÉGIONAL pour avoir des renseignements.

CHAPELLERIE FRANÇAISE
GROS ET DÉTAIL

ROUSSEAU

Rue Saint-Jean, 50.

Grand assortiment de Chapeaux souples, durs et demi-souples. Articles haute nouveauté Lavite.

Casquettes fantaisie, première maison de Paris.

Chapeaux de soie Des-granchamps.

Chapeaux de paille hommes, dames et bébés (forme spéciale en jonc pour petite fillette), paille anglaise et autres.

Tous ces articles, de la plus haute nouveauté, seront vendus à de très bonnes conditions.

Atelier de Blanchissage pour les Pailles
Toutes réparations sont livrées sous 48 heures.

M. OGER, Constant, se met à la disposition des personnes qui voudraient faire nettoyer leurs couettes et faire les matelas et couvre-pieds de literie.
S'adresser rue du Port-Cignon, n° 2.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. CH. DE FRANCOIS, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements: 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN - DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

MILLIONS

RESPONSABLES POUR PLACEMENTS
Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX
Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.
Avances avant Formalités, Et. Gréation. - LACOMBE & GONNET, 13, rue Laffitte, PARIS

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

MODES & ROBES

MAISON OCCUPÉE ANCIENNEMENT PAR LES MAGASINS DU PRINTEMPS

M^{lles} LEMARIÉ Sœurs

28, rue de la Tonnelles

Préviennent leur clientèle qu'elles ont en magasin un très beau choix de CONFECTIONS pour Dames, Fillettes et Enfants.

GRAND CHOIX DE CHAPEAUX des premières Maisons de PARIS.

PRIX MODÉRÉS

CAPOTES DE BÉBÉ depuis 3 fr. 50 et au-dessus.

Nous sommes à la disposition des clientes pour les commandes de Chapeaux et toutes sortes de Réparations.

Tous nos soins sont également apportés à l'ATELIER DE COUTURE.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défilant toute concurrence.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 MAI

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	87 50	ACTIONS		Nord	1827 50	OBLIGATIONS	
3 0/0 amortissable	89 65	Banque de France	4250 »	Orléans	1375 »	OBLIGATIONS	
4 1/2 1883	105 70	Banque d'Escompte	541 25	Ouest	967 50	Compagnie parisienne du Gaz	526 »
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir d'Escompte	117 50	Compagnie parisienne du Gaz	1365 »	C ^o Transatlantique 3 0/0 r. à 500	355 »
Oblig. 1855-60 3 0/0	531 50	Crédit Foncier	1330 »	Transatlantique	612 50	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	52 50
— 1865 4 0/0	528 »	Crédit Industriel et Commercial	585 »	Canal de Panama	50 »	— 6 0/0 2 ^e série	53 »
— 1869 3 0/0	412 »	Crédit Lyonnais	695 »	— Suez	2450 »	— obligations à lots	150 »
— 1871 3 0/0	402 »	Crédit Mobilier	426 25	VALEURS ÉTRANGÈRES		Suez 5 0/0 remboursable à 500	595 »
— 1875 4 0/0	522 50	Dépôts et Comptes courants	600 »	Autrichien 4 0/0 or	93 60	FONDS ÉTRANGERS	
— 1876 4 0/0	525 »	Société Générale	468 75	Dettes d'Egypte 6 0/0	475 »	Emprunt russe 1862 5 0/0	103 10
— 1886 3 0/0	393 50	Est	845 »	Extérieur 4 0/0	77 »	— 1870 5 0/0	102 50
Bons de liquidation	522 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1411 25	Hongrie 4 0/0 or	88 »	— 1884 5 0/0	101 »
		Midi	1230 »	Italie 5 0/0	97 45	— 1889 4 0/0	94 45
				Portugal 4 1/2			